



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
la Ville de Montréal-Est du 19 juin 2024 à 19 h 00
tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville
situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

Présence (s) :

Monsieur Denis Marcil - maire suppléant
Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm - district 1
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 3
Monsieur le conseiller Mario Bordeleau - district 4
Monsieur le conseiller Robert Schloesser - district 6

Absence (s) :

Madame Anne St-Laurent - mairesse

Sont également présents :

Me Olivier Pelletier, greffier
Madame Kaouther Saadi, directrice générale
Monsieur Martin Michaud, coordonnateur des relations citoyennes et mesures d'urgence
Madame Lyne Boyer, coordonnatrice administrative et communications

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1

Monsieur Denis Marcil, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 19 h 02.

À moins d'indication contraire, la mairesse se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

ORDRE DU JOUR

2.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2024
202406-165**

2.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 juin 2024 tel que ci-après reproduit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 juin 2024

3. PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2024 et de la séance extraordinaire du 22 mai 2024

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS

4.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances

4.2 Dépôt du rapport de la Direction des ressources humaines sur le mouvement de personnel

- 4.3 Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe
- 4.4 Dépôt du procès-verbal de la Commission des finances du 13 mai 2024
- 4.5 Dépôt du compte-rendu de la rencontre du 8 mai 2024 de la Commission des loisirs, des sports et de la culture
- 4.6 Compte rendu de la rencontre de la commission des requêtes citoyennes du 13 mai 2024
- 4.7 Dépôt du procès-verbal de la Commission des travaux publics tenue le 29 mai 2024
- 4.8 Dépôt des procès-verbaux des Commissions de circulation tenues les 25 mars 2024 et 27 mai 2024
- 4.9 Dépôt du certificat de la tenue du registre pour le règlement 114-2024 - Règlement décrétant une dépense pour les travaux de renforcement du mur de soutènement (est) du parc de l'Hôtel-de-Ville et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt au montant de 1 995 000 \$

5. RAPPORT DES SERVICES

- 5.1 Création du poste de chef de division des ressources humaines
- 5.2 Prolongation du mandat pour services professionnels – Consultant en ressources humaines
- 5.3 Nomination du directeur des affaires juridiques et du greffe à titre de membre désigné par l'employeur pour l'administration du Comité de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est
- 5.4 Approbation des modalités de diffusion du rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe
- 5.5 Mandat à la firme Bélanger Sauvé S.E.N.C.R.L pour entreprendre tous les recours judiciaires utiles afin que les activités exercées sur l'immeuble portant le lot 1 251 017 se conforment au règlement de la Ville de Montréal-Est
- 5.6 Nouvelle convention de services professionnels avec Axia Services pour la location de services d'une agence de sécurité patrouille sur le territoire de la Ville de Montréal-Est, incluant une ligne téléphonique d'urgence
- 5.7 Autorisation budgétaire dans le cadre du projet TPST 2023-04 - Abolition du sifflet de locomotive
- 5.8 Appui à l'organisme Village de Noël de Montréal-Est
- 5.9 Disposition d'une étagère usagée de la bibliothèque Micheline-Gagnon

6. RÈGLEMENT

- 6.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement PR24-15 - Règlement modifiant le règlement 61-2016 - Règlement sur les permis et certificats - afin d'y apporter des clarifications quant aux renvois à des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
- 6.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement PR24-16 - Règlement modifiant le règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances.
- 6.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement PR24-17- Règlement modifiant le règlement 33-2013 - Règlement sur la circulation et le stationnement afin de modifier la vitesse sur le boulevard Henri-Bourassa
- 6.4 Adoption - règlement 14-2011-6 - Règlement modifiant le règlement 14-2011 - Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme – afin d'ajouter une exigence relative à la formation des membres
- 6.5 Adoption - règlement 58-2016-62 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage — afin d'assurer la conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'Agglomération de Montréal RCG 14-029 par l'ajout de dispositions spécifiques sur les mosaïques de milieux naturels et leurs abords de même qu'à la cohabitation des classes d'usages entre les municipalités
- 6.6 Adoption - règlement 115-2024 - Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Montréal-Est — afin d'assurer la conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'Agglomération de Montréal RCG 14-029

7. CONTRAT

- 7.1 Contrat pour le projet DDG 2023-20 - Améliorations du parc Philius-Desrochers
- 7.2 Contrat pour le projet DDG 2023-22 - Verdissement emprises publiques
- 7.3 Contrat pour le projet DDG 2024-10 - Sentiers du parc de l'Hôtel-de-Ville
- 7.4 Contrat pour le projet DDG 2024-24 - Réaménagement du parc Edmond-Robin

8. PERSONNEL

8.1 Aucun

9. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

9.1 Attributions de prix de reconnaissance et de livres pour cinq élèves de l'école Saint-Octave

9.2 Demande de soutien financier de la Garde côtière auxiliaire canadienne, Port de Montréal, Unité-6 pour renforcer les activités de patrouille de sécurité, de formation et de sensibilisation

10. DIVERS

10.1 Aucun

11. AFFAIRE NOUVELLE

11.1 Regroupement d'achats en commun de produits d'assurance contre les cyber-risques 2024-2029

12. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL 3.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2024 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MAI 2024

202406-166 3.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2024 et de la séance extraordinaire du 22 mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS 4.

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES

4.1

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 – Règlement sur l'administration des finances au 11 juin 2024.

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES SUR LE MOUVEMENT DE PERSONNEL

4.2

La Direction des ressources humaines dépose le rapport sur les mouvements de personnel en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances.

RAPPORT AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

4.3

Conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la mairesse de la Ville de Montréal-Est, fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DES FINANCES DU 13 MAI 2024 4.4

La trésorière dépose le procès-verbal de la Commission des finances du 13 mai 2024.

DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 8 MAI 2024 DE LA COMMISSION DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA CULTURE

4.5

La Direction sports, loisirs, culture et vie communautaire dépose le compte-rendu de la Commission des loisirs, des sports et de la culture tenue le 8 mai 2024.

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DE LA COMMISSION DES REQUÊTES CITOYENNES DU 13 MAI 2024

4.6

La directrice générale dépose Compte rendu de la rencontre de la commission des requêtes citoyennes du 13 mai 2024.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS TENUE LE 29 MAI 2024

4.7

Le directeur des travaux publics dépose le procès-verbal de la Commission des travaux publics tenue le 29 mai 2024.

DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES COMMISSIONS DE CIRCULATION TENUES LES 25 MARS 2024 ET 27 MAI 2024

4.8

Le directeur des travaux publics dépose les procès-verbaux des Commissions de circulation tenues les 25 mars 2024 et 27 mai 2024.

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE DU REGISTRE POUR LE RÈGLEMENT 114-2024 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE POUR LES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU MUR DE SOUTÈNEMENT (EST) DU PARC DE L'HÔTEL-DE-VILLE ET POURVOYANT AU FINANCEMENT DE CES TRAVAUX PAR UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 995 000 \$

4.9

Le greffier dépose, séance tenante, le certificat de la tenue du registre pour le règlement 114-2024 - Règlement décrétant une dépense pour les travaux de renforcement du mur de soutènement (est) du parc de l'Hôtel-de-Ville et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt au montant de 1 995 000 \$.

RAPPORT DES SERVICES

5.

**CRÉATION DU POSTE DE CHEF DE DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES
202406-167**

5.1

Considérant que selon l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. 0-19), le conseil nomme par résolution les fonctionnaires et employés qu'il juge nécessaires à l'administration de la ville, et fixe leur traitement.

Considérant que le conseil a adopté la Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres et des professionnels de la Ville de Montréal-Est.

Considérant le besoin au sein de la Direction des ressources humaines.

Considérant la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'autoriser l'amendement au plan d'effectif de la Ville de Montréal-Est.

De procéder à la création du poste-cadre de chef de division des ressources humaines.

De modifier l'organigramme de la Ville de Montréal-Est en conséquence des changements autorisés par la présente résolution.

De modifier l'annexe A de la Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres et des professionnels de la Ville de Montréal-Est en concordance avec la présente résolution.

D'autoriser l'affectation d'un montant maximal de 47 075 \$ pour l'année 2024 au surplus non autrement affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROLONGATION DU MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS – CONSULTANT EN RESSOURCES HUMAINES

202406-168

5.2

Considérant les besoins opérationnels à la Direction des ressources humaines.

Considérant que des demandes ont été effectuées auprès de trois firmes de consultation en ressources humaines.

Considérant que la firme Altifica ressources humaines appliquées (9292-8217 Québec inc.) a été retenue pour ce mandat.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'autoriser une dépense maximale additionnelle de 38 800 \$, taxes incluses, à la dépense déjà autorisée par la résolution 202401-023 de 95 000 \$, taxes incluses, pour le mandat d'accompagnement en ressources humaines avec la firme Altifica ressources humaines appliquées (9292-8217 Québec inc.).

D'autoriser l'affectation de cette dépense au surplus non autrement affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DU DIRECTEUR DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU GREFFE À TITRE DE MEMBRE DÉSIGNÉ PAR L'EMPLOYEUR POUR L'ADMINISTRATION DU COMITÉ DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

202406-169

5.3

Considérant les recommandations de la trésorière et de la directrice générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De nommer monsieur Olivier Pelletier, directeur des affaires juridiques et du greffe à titre de membre désigné par l'employeur pour l'administration du Comité de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est en remplacement de madame Kaouther Saadi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DES MODALITÉS DE DIFFUSION DU RAPPORT AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

202406-170

5.4

Considérant que l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* permet au conseil d'établir les modalités de diffusion du rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Considérant la volonté du conseil de communiquer le rapport au plus grand nombre de citoyens possible.

Considérant que de plus en plus de citoyens consultent le site internet de la ville.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

De diffuser le rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe sur le site Internet de la Ville et de faire un résumé dans le bulletin municipal Montréal-Est en action ainsi que de transmettre une copie aux adhérents dudit bulletin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT À LA FIRME BÉLANGER SAUVÉ S.E.N.C.R.L POUR ENTREPRENDRE TOUS LES RECOURS JUDICIAIRES UTILES AFIN QUE LES ACTIVITÉS EXERCÉES SUR L'IMMEUBLE PORTANT LE LOT 1 251 017 SE CONFORMENT AU RÈGLEMENT DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

202406-171

5.5

Considérant la recommandation de la direction des affaires juridiques et du greffe.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De mandater la firme Bélanger Sauvé S.E.N.C.R.L afin d'instituer les procédures judiciaires nécessaires contre tout propriétaire, locataire ou occupant de l'immeuble portant le lot 1 251 017, et ce, afin d'assurer le respect de la réglementation municipale applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOUVELLE CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS AVEC AXIA SERVICES POUR LA LOCATION DE SERVICES D'UNE AGENCE DE SÉCURITÉ PATROUILLE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST, INCLUANT UNE LIGNE TÉLÉPHONIQUE D'URGENCE

202406-172

5.6

Considérant que la convention de services de sécurité patrouille sur le territoire de la Ville de Montréal-Est arrive à échéance le 30 juin 2024.

Considérant que Axia Services est un organisme à but non lucratif (OBNL).

Considérant que la Loi des cités et ville nous permet de négocier une entente avec les OBNL, afin d'obtenir un meilleur prix pour une prestation de service.

Considérant que la direction des travaux publics s'engage à réviser et préciser les rondes des patrouilleurs afin d'assurer la sécurité publique.

Considérant que nous avons reçu l'offre d'Axia Services et que les prix respectent le budget prévu pour cette prestation.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'autoriser la signature de la prolongation de la convention de services professionnels avec Axia Services pour la location de services d'une urgence de sécurité patrouille par le territoire de la Ville de Montréal-Est, incluant une ligne téléphonique d'urgence, au montant total de 247 054,32 \$, taxes incluses, pour une année supplémentaire, soit du 1 juillet 2024 au 30 juin 2025.

D'autoriser le directeur des travaux publics, ou la directrice générale, à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION BUDGÉTAIRE DANS LE CADRE DU PROJET TPST 2023-04 - ABOLITION DU SIFFLET DE LOCOMOTIVE

202406-173

5.7

Considérant que la Ville souhaite poursuivre le processus menant à l'abolition du sifflet de locomotive aux passages à niveau Broadway/Sherbrooke, Marien/Rivet et Sherbrooke/Durocher.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser la conclusion d'une lettre d'engagement avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) pour la conception préliminaire et la préparation des estimations de coûts pour la modification des systèmes d'avertissements, projet TPST 2024-04, au montant de 24

144,75 \$, taxes incluses, et de désigner monsieur Robert Davis, directeur du génie à titre de signataire et Me Olivier Pelletier, directeur des affaires juridiques et du greffe à titre de témoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPUI À L'ORGANISME VILLAGE DE NOËL DE MONTRÉAL-EST

202406-174

5.8

Considérant que Le Village de Noël à Montréal-Est reviendra pour une 2e édition.

Considérant que l'organisme offrira des activités familiales des plus divertissantes et rassembleuses pour toute la communauté de la municipalité de Montréal-Est.

Considérant que l'organisation d'un village de Noël à Montréal-Est revêt une grande importance pour le commerce de proximité, la vitalité économique de l'est de Montréal, le rayonnement et le dynamisme de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'appuyer la 2e édition de l'organisme Le Village de Noël de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DISPOSITION D'UNE ÉTAGÈRE USAGÉE DE LA BIBLIOTHÈQUE MICHELINE-GAGNON

202406-175

5.9

Considérant qu'une étagère située dans le dépôt de la Bibliothèque Micheline-Gagnon n'est plus utilisée, car elle est désuète, vétuste et non sécuritaire.

Considérant qu'une photo de l'étagère a été soumise aux membres du conseil.

Considérant la recommandation de la Direction sports, loisirs, culture et vie communautaire de se départir de l'étagère.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser la Direction sports, loisirs, culture et vie communautaire à se départir d'une étagère usagée de la bibliothèque Micheline-Gagnon tel que soumis au conseil, de façon écoresponsable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT

6.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT PR24-15 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 61-2016 - RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS - AFIN D'Y APPORTER DES CLARIFICATIONS QUANT AUX RENVOIS À DES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME

202406-176

6.1

Monsieur le conseiller, Jean-Paul Dahm donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 61-2016 - Règlement sur les permis et certificats - afin d'y apporter des clarifications quant à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et dépose le projet de règlement PR24-15 à cette fin.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT PR24-16 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

202406-177

6.2

Monsieur le conseiller, Jean-Paul Dahm donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances afin de modifier la liste des cadres administratifs et dépose le projet de règlement PR24-16 à cette fin.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT PR24-17- RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 33-2013 - RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AFIN DE MODIFIER LA VITESSE SUR LE BOULEVARD HENRI-BOURASSA

202406-178

6.3

Monsieur le conseiller, Jean-Paul Dahm donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 33-2013 - Règlement sur la circulation et le stationnement afin de modifier la vitesse sur le boulevard Henri-Bourassa

ADOPTION - RÈGLEMENT 14-2011-6 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 14-2011 - RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – AFIN D'AJOUTER UNE EXIGENCE RELATIVE À LA FORMATION DES MEMBRES

202406-179

6.4

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'adopter le règlement 14-2011-6 - Règlement modifiant le règlement 14-2011 - Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme – afin d'ajouter une exigence relative à la formation des membres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 58-2016-62 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE — AFIN D'ASSURER LA CONFORMITÉ AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL RCG 14-029 PAR L'AJOUT DE DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES SUR LES MOSAÏQUES DE MILIEUX NATURELS ET LEURS ABORDS DE MÊME QU'À LA COHABITATION DES CLASSES D'USAGES ENTRE LES MUNICIPALITÉS

202406-180

6.5

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter le règlement 58-2016-62 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage — afin d'assurer la conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'Agglomération de Montréal RCG 14-029 par l'ajout de dispositions spécifiques sur les mosaïques de milieux naturels et leurs abords de même qu'à la cohabitation des classes d'usages entre les municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 115-2024 - RÈGLEMENT 115-2024 — RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST — AFIN D'ASSURER LA CONFORMITÉ AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL RCG 14-029

202406-181

6.6

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'adopter le règlement 115-2024 - Règlement 115-2024 — Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Montréal-Est — afin d'assurer la conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'Agglomération de Montréal RCG 14-029.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT

7.

CONTRAT POUR LE PROJET DDG 2023-20 - AMÉLIORATIONS DU PARC PHILIAS-DESROCHERS

202406-182

7.1

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet DDG 2023-20 - Réaménagement du parc Philiass-Desrochers.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la Direction du génie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'autoriser une dépense de 1 496 292,36 \$, contingences et taxes incluses, pour le projet DDG 2023-20.

D'autoriser l'affectation de ce montant au Fonds de parcs et espaces verts.

D'octroyer le contrat à Les Entreprises Daniel Robert inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR LE PROJET DDG 2023-22 - VERDISSEMENT EMPRISES PUBLIQUES 202406-183 7.2

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet DDG 2023-22 – Verdissement Montréal-Est.

Considérant que l'offre du soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant que le financement des honoraires professionnels devrait s'arrimer avec le financement des travaux.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm

Et résolu

D'autoriser une dépense de 590 076,99 \$, contingences et taxes incluses, pour le projet DDG 2023-22.

D'autoriser l'affectation du montant total de 639 516,24 \$, donc 590 076,99 \$ pour les travaux et 49 439,25 \$ pour les honoraires professionnels au Fonds de parcs et espaces verts.

D'octroyer le contrat à Les Entreprises Daniel Robert inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR LE PROJET DDG 2024-10 - SENTIERS DU PARC DE L'HÔTEL-DE-VILLE 202406-184 7.3

Considérant l'appel d'offres public dans le cadre du projet DDG 2024-10 – Réfection des sentiers du parc de l'Hôtel-de-Ville.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la Direction du génie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Schloesser,
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm

Et résolu

D'autoriser une dépense de 590 041, 35 \$, contingences et taxes incluses, pour le projet DDG 2024-10.

D'autoriser l'affectation de ce montant au Fonds de parcs et espaces verts.

D'octroyer le contrat à l'entreprise 9190-8673 Qc inc. (Les Entreprises Roseneige)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR LE PROJET DDG 2024-24 - RÉAMÉNAGEMENT DU PARC EDMOND-ROBIN 202406-185 7.4

Considérant la demande de prix pour des services professionnels dans le cadre du projet DDG 2024-24 - Réaménagement du parc Edmond-Robin.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux exigences.

Considérant la recommandation de la Direction du génie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'autoriser une dépense de 57 401,27 \$, taxes incluses, pour le projet DDG 2024-24.

D'autoriser l'affectation de ce montant au Fonds de parcs et espaces verts.

D'octroyer le mandat à la firme Karyne Architecte Paysagiste (KAP).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS 9.

ATTRIBUTIONS DE PRIX DE RECONNAISSANCE ET DE LIVRES POUR CINQ ÉLÈVES DE L'ÉCOLE SAINT-OCTAVE

202406-186 9.1

Considérant l'importance de la Ville de souligner le travail de certains élèves de l'école Saint-Octave.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'attribuer cinq prix de 50 \$ chacun ainsi que des dons de livres à cinq élèves de l'école Saint-Octave dans les catégories suivantes :

- Performance
- Persévérance
- Travail d'équipe/coopération
- Discipline
- Implication/participation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE LA GARDE CÔTIÈRE AUXILIAIRE CANADIENNE, PORT DE MONTRÉAL, UNITÉ-6 POUR RENFORCER LES ACTIVITÉS DE PATROUILLE DE SÉCURITÉ, DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

202406-187 9.2

Considérant que la Garde côtière auxiliaire canadienne, Port de Montréal, Unité-6 a pour but d'effectuer des missions vitales de sauvetage.

Considérant que l'organisme accorde une attention particulière à la patrouille de sécurité nautique, à la formation et à la sensibilisation des plaisanciers aux dangers de la navigation dans nos eaux autant sur l'eau que sur terre lors d'activités de prévention.

Considérant qu'en soutenant la Garde côtière auxiliaire canadienne, Port de Montréal, Unité-6, la ville démontrerait son engagement envers la sécurité de ses résidents et de tous ceux qui naviguent sur le fleuve Saint-Laurent, incluant les eaux limitrophes de Montréal-Est.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

De faire un don de 1 500 \$ à la Garde côtière auxiliaire canadienne, Port de Montréal, Unité-6 pour renforcer les activités de patrouille de sécurité, de formation et de sensibilisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRE NOUVELLE 11.

REGROUPEMENT D'ACHATS EN COMMUN DE PRODUITS D'ASSURANCE CONTRE LES CYBER-RISQUES 2024-2029

202406-188

11.1

Considérant que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la Ville de Montréal-Est souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurances contre les cyber-risques pour la période 2024-2029.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

Que la Ville de Montréal-Est joigne par les présentes, le regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec et mandate celle-ci, en vue de l'obtention d'une soumission auprès du courtier d'assurance retenu pour un contrat de produits d'assurance contre les cyber-risques à mettre en vigueur suivant les démarches auprès du courtier d'assurance, dans le cadre du regroupement pour la période du 1er juillet 2024 jusqu'au 1er juillet 2029. Il est entendu que l'assurance entrera en vigueur une fois que le courtier retenu aura transmis une confirmation d'assurance à la municipalité.

Autorise Madame Anne St-Laurent, mairesse et Me Olivier Pelletier, greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée «ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques» soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

12.

Début : 19 h 26 Fin : 19 h 40

Des questions et interventions ont été reçues ou posées par les citoyens suivants durant la séance :

- Monsieur Jean-Guy Audet
- Monsieur Yvan Marsan
- Monsieur Marc Raymond

Une question a été posée par courriel :

- Madame Sarah Bernard

LEVÉE DE LA SÉANCE

202406-189

13.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De lever la séance à 19 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DENIS MARCIL
Maire suppléant

OLIVIER PELLETIER
Greffier
